

RETRAITES : UN ENJEU POLITIQUE MAJEUR.

Le candidat Macron avait promis de supprimer tous les régimes de retraite, de les remplacer par un régime à points, commun à tout le monde sans exception, qui respecterait le principe suivant : « *Un euro cotisé donne les mêmes droits, quel que soit le moment où il a été versé, quel que soit le statut de celui qui a cotisé* ». En le mettant en place, le gouvernement Macron-Philippe s'attaque une fois de plus à nos conquies.

TRAVAILLER PLUS LONGTEMPS POUR GAGNER MOINS.

L'objectif majeur est budgétaire : maintenir la part du PIB consacrée aux retraites en dessous de la barre des 14%. Pour cela, il faut baisser les pensions plus vite, environ de 20 à 30 %, et pousser l'âge réel de la retraite vers 64 ou 65 ans, avec un âge cible de 64 ans au lieu de 62.



LA RETRAITE PAR POINTS, COMMENT ÇA MARCHE ?

Impossible de connaître le montant des pensions : Les salarié-e-s cotisent toutes et tous à un même pourcentage de leur salaire, ce qui leur permet d'acheter des points tout au long de leur vie professionnelle. La contrepartie monétaire de ces points n'est connue qu'à la date de liquidation, en fonction de la valeur du point à cette date. Chaque salarié-e ne connaîtra le montant de sa pension que l'année de son départ, en fonction de ses points et surtout de la valeur du point cette année-là.

Le calcul se fera sur l'ensemble de la carrière et non plus sur les 25 meilleures années pour le privé ou les 6 derniers mois pour les fonctionnaires. Il fait entrer dans le calcul les années les plus mauvaises, les périodes non travaillées et entraîne donc une baisse de la pension. Le système à points reproduit les inégalités de la vie active, à l'inverse du système par annuités qui les réduit en ne comptant que les meilleures années.

SOLIDARITÉS MENACÉES DE FORTES DIMINUTIONS, REPRODUCTION DES INÉGALITÉS.

Aujourd'hui, 15 millions de retraités sur les 16 millions que compte le pays, bénéficient d'au moins un dispositif de solidarité. Environ 24 % de la masse des pensions permet d'accorder des droits à des salarié-es qui n'ont pas pu cotiser pendant certaines périodes (maternité, maladie, invalidité, chômage indemnisé). D'autres bénéficient d'une majoration de durée d'assurance, pour avoir élevé un enfant ou encore d'une retraite anticipée au titre de la pénibilité. A cela s'ajoute un montant qui équivaut à 12 % du montant global des pensions, permettant de payer 4,4 millions de pensions de reversions (en grande partie à des femmes en moyenne à l'âge de 75 ans), dont 1,1 million de personnes n'ayant jamais cotisé.

Or, le principe du système à points, c'est « *1 € versé donne les mêmes droits à tout le monde* ». Celui qui ne verse pas ne reçoit rien. Ce serait chacun pour soi et les inégalités de carrière (faible salaire, chômage, précarité, temps partiel subi, maladie ...) seraient reproduites pendant la retraite, la solidarité du système n'étant qu'une correction aux mains du gouvernement.

**TOUS EN GRÈVE LE 5 DÉCEMBRE !
DISCUTONS SUITES RAPIDES ET RECONDUCTION.**

Calculez vos pertes de pension avec la réforme Macron-Delevoe

ADJAENES et ATRF catégorie C

Pour une carrière commençant à 22 ans,
un passage au 2ème grade à 39 ans, et au 3ème grade à 55 ans

Age de départ en retraite	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans
pension nette aujourd'hui	1 196 €	1 269 €	1 404 €	1 513 €	1 588 €	1 664 €
pension nette réforme Macron	916 €	999 €	1 086 €	1 176 €	1 270 €	1 366 €
perte	-280 €	-270 €	-318 €	-337 €	-318 €	-298 €

SAENES et TRF catégorie B

Pour une carrière commençant à 22 ans,
un passage au 2ème grade à 39 ans, et au 3ème grade à 55 ans

Age de départ en retraite	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans
pension nette aujourd'hui	1 393 €	1 562 €	1 689 €	1 820 €	1 971 €	2 065 €
pension nette réforme Macron	1 162 €	1 269 €	1 381 €	1 498 €	1 620 €	1 746 €
perte	-231 €	-293 €	-308 €	-322 €	-351 €	-319 €

AAENES et ITRF à taux de primes moyen

Pour une carrière commençant à 22 ans,
un passage au 2ème grade à 49 ans

Age de départ en retraite	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans
pension nette aujourd'hui	2 076 €	2 253 €	2 436 €	2 626 €	2 757 €	2 888 €
pension nette réforme Macron	1 614 €	1 765 €	1 923 €	2 087 €	2 258 €	2 435 €
perte	-462 €	-488 €	-513 €	-539 €	-499 €	-453 €

AAENES et ITRF à taux de primes fort

Pour une carrière commençant à 22 ans,
un passage au 2ème grade à 49 ans

Age de départ en retraite	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans
pension nette aujourd'hui	2 076 €	2 253 €	2 436 €	2 626 €	2 757 €	2 888 €
pension nette réforme Macron	1 862 €	2 037 €	2 219 €	2 408 €	2 605 €	2 809 €
perte	-214 €	-216 €	-217 €	-218 €	-152 €	-79 €

Enseignants 2nd degré (ex : certifié, PLP)

Pour une carrière commençant à 24 ans,
un passage au 2ème grade à 51 ans

Age de départ en retraite	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans
pension nette aujourd'hui	1 740 €	1 905 €	2 076 €	2 253 €	2 436 €	2 626 €
pension nette réforme Macron	1 314 €	1 440 €	1 572 €	1 709 €	1 851 €	1 999 €
perte	-426 €	-465 €	-504 €	-544 €	-585 €	-627 €

Source : calculs UFSE-CGT - simulation pour la génération 1973 avec 43 ans de durée d'assurance (valeur du point d'indice 4.6860 euros - indice terminal du grade)

Luttons pour nos retraites !

